



))) Protocole de réouverture des lieux culturels

La Nouvelle-Aquitaine propose une expérimentation
avec suivi scientifique

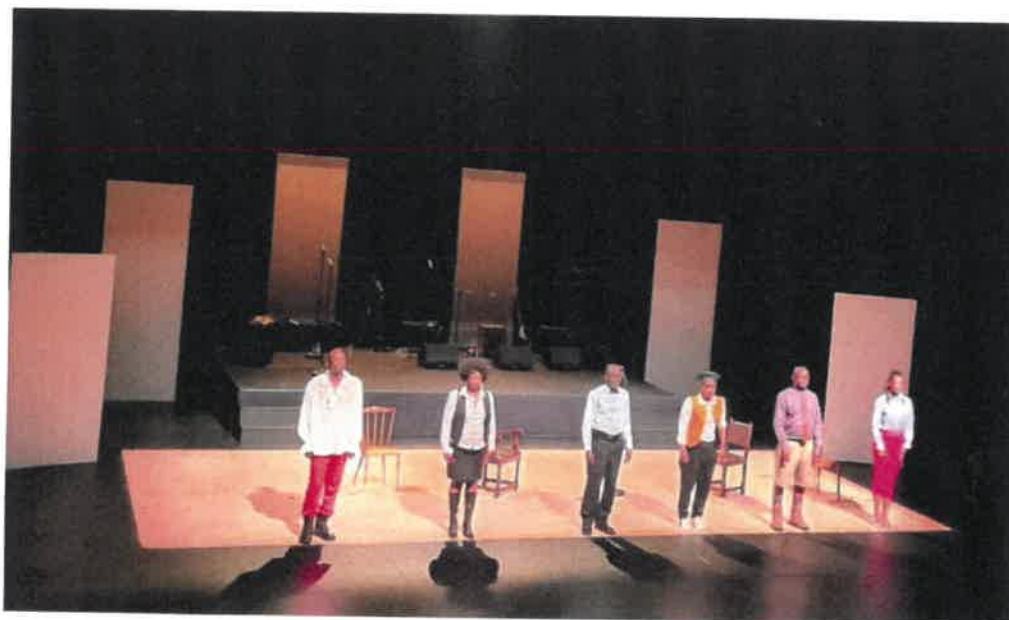
Dossier de Presse

Jeudi 4 février 2021 - BORDEAUX

Sommaire

Communiqué de presse.....	p. 2
Protocole de réouverture des lieux culturels : la Nouvelle-Aquitaine propose une expérimentation avec suivi scientifique.....	p. 3
Par quels moyens ?.....	p. 5
Des collectivités prêtes à s'engager dans cette expérimentation.....	p. 7
Pour une meilleure exposition des artistes et des labels indépendants dans le paysage radiophonique et audiovisuel public.....	p. 8
La Région soutient les labels indépendants de Nouvelle-Aquitaine.....	p. 9
Chiffres clés des producteurs indépendants dans le marché de la musique et dans les médias.....	p. 10
Zoom sur le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM).....	p. 12
Annexes.....	p. 13
Présentation de l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM)	
Courriers envoyés à :	
▪ Jean Castex, Premier ministre,	
▪ Roselyne Bachelot, ministre de la Culture,	
▪ Delphine Ernotte-Cunci, présidente de France Télévisions,	
▪ et Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France.	

Lettre du Département des Landes



« Congo Jazz Band » - Compagnie Deux Temps Trois Mouvements/Hassane Kassi Kouyaté et Mohamed Kacimi (87). Une coproduction OARA

Photos en Une :

Francofolies à La Rochelle (17) © Françoise Roch - Région Nouvelle-Aquitaine

Affiche du film « Garçon Chiffon » de Nicolas Maury, soutenu par la Région

« Rester dans la course » - Compagnie La Sœur de Shakespeare (19). Une coproduction OARA.

Contact presse :

Rachid Belhadj

05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr



**Protocole de réouverture des lieux culturels :
la Nouvelle-Aquitaine propose une expérimentation
avec suivi scientifique**

Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et **Eric Correia**, conseiller régional en charge de l'économie créative, **ont tenu une conférence de presse ce jeudi 4 février 2021 à 11h15 à la Rock School Barbey à Bordeaux (18 cours Barbey).**

Elle s'est également tenue **en présence d'Éric Roux**, directeur de La Rock School Barbey et co-président du Réseau des Indépendants de la Musique, **Mathieu Dassieu**, directeur du label Baco Music et président de la Fédération nationale des labels et distributeurs indépendants, **Joël Brouch**, directeur de l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine, **Carole Le Rendu**, directrice de l'Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique (ITEMM) et docteur en sciences de gestion.

Cette conférence de presse visait à :

- **présenter l'expérimentation de protocoles sanitaire et scientifique en vue de la réouverture des salles, lieux culturels et festivals**, en partenariat avec l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM),
- **et demander la mise en place d'un groupe de travail pour une meilleure exposition des artistes et des labels indépendants dans le paysage radiophonique et audiovisuel public.**

Ces deux demandes ont fait l'objet d'un courrier envoyé à Jean Castex, Premier ministre, Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, Delphine Ernotte-Cunci, présidente de France Télévisions, et de Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France.

Les courriers évoqués sont annexés à ce mémo presse (p.15).

Contact presse :

Rachid Belhadj

05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr

Protocole de réouverture des lieux culturels : la Nouvelle-Aquitaine propose une expérimentation avec suivi scientifique

Cela fait 11 mois maintenant que le monde de la culture est à l'arrêt, que les lieux et festivals sont empêchés de travailler en raison de l'interdiction des rassemblements (fermeture administrative et couvre-feu). C'est toute une économie présente qui a été sacrifiée : les salles (cinéma, spectacle, exposition), les producteurs, les diffuseurs, les festivals et aussi les artistes, les techniciens, espèrent un signal, mais ce signal ne vient pas !

Si les entrepreneurs culturels (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) se réjouissaient des annonces du Président de la République du 24 novembre présentant une tendance beaucoup plus optimiste, avec un retour progressif à une vie déconfinée à partir du 15 décembre... L'annonce du gouvernement le 13 décembre dernier de repousser la réouverture des lieux à janvier et dorénavant mars, a provoqué la colère et l'exaspération des acteurs culturels, et un fort sentiment de manque de considération.

Si le juge des référés du Conseil d'État dans sa décision du 22 décembre 2020 (relative aux multiples référés-libertés déposés par les organisations professionnelles du spectacle et du cinéma) n'a pas suspendu la fermeture des salles, justifiant celle-ci par la récente dégradation du contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent sur son évolution à court-terme... ce même juge a déclaré que *« la fermeture au public de ces lieux culturels porte une atteinte grave aux libertés, notamment à la liberté d'expression, à la liberté de création artistique, à la liberté d'accès aux œuvres culturelles et la liberté d'entreprendre »*.

Il n'est pas possible que le débat reste cantonné à la seule question de la date d'ouverture des lieux de diffusion ! Et il n'est pas possible non plus que la protection sanitaire des citoyens se résume à interdire toute vie culturelle.



Francofolies à La Rochelle (17)
© Françoise Roch – Région Nouvelle-Aquitaine

C'est la raison pour laquelle la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite proposer un environnement non anxiogène pour relancer l'ensemble des écosystèmes culturels de la région... C'est le sens de la proposition d'expérimentation que le Conseil régional a d'ores et déjà formulée auprès du Premier Ministre et de la Ministre de la Culture, afin de construire une véritable trajectoire de reprise, et un calendrier propre à chaque typologie de lieux, en concertation avec l'ensemble des professionnels du secteur.

La proposition de la Région ne se résume donc pas à une simple incantation ou revendication d'être territoire d'expérimentation, mais garantit une méthode co-construite singulière avec l'ensemble des réseaux et fédérations d'acteurs culturels de Nouvelle-Aquitaine, accompagnée par le Conseil scientifique mis en place par Alain Rousset en région et l'appui opérationnel de l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM).



*« Nos désirs font désordre » - Compagnie Sine Qua Non Art (17)
Une coproduction OARA
© Marie Monteiro.*

Par quels moyens ?

Cette proposition d'expérimentation s'appuie sur le **partenariat du Conseil régional avec l'ITEMM** et permet de mobiliser l'outil **OPÉRA (Outil Probabiliste pour l'Évaluation du Risque par Aérosols)** développé depuis la rentrée 2020. Ce modèle travaille sur la propagation par aérosols et s'applique bien sur des situations avec usages de masques.

En effet, l'ITEMM développe depuis plusieurs semaines, via son Pôle d'Innovation, ce projet nommé OPÉRA. Il s'agit d'un **programme de recherche en vue de la reprise des activités du spectacle vivant** dont l'objectif est de nourrir un dialogue robuste et objectif, entre toutes les parties prenantes nécessaires aux décisions de réouverture des lieux. OPÉRA permettra également d'orienter les décisions vers des stratégies locales, spécifiques à chaque configuration de lieux, en vue du meilleur rapport risque/viabilité-faisabilité/localisation.

La proposition de la Région Nouvelle-Aquitaine au gouvernement est donc de **conjuguer le modèle OPÉRA avec l'ensemble des mesures et protocoles déjà définis avec les autorités sanitaires**, et de mettre alors en place un **groupe de travail, en lien avec le conseil scientifique régional, l'ITEMM et les agences et réseaux culturels.**



Ce protocole expérimental singulier permettrait :

- **d'intégrer le projet OPÉRA avec d'autres propositions** telles que la modélisation des flux de personnes, traceurs de dépôts de virus sur points contacts (poignées, interrupteurs...), logistique associée aux configurations (files d'attente, sièges...), protocoles de désinfection de salles,
- **de proposer un regard spécifique sur les espaces de circulation,**
- **de déterminer des configurations types** : nombre de personnes par type de lieux et durées préconisées, espaces et modalités des flux entrants et sortants, présentant par comparaison avec l'actuel, moins de risques.

Deux types d'approches seraient alors développés en lien avec l'ITEMM :

- **un premier niveau d'évaluation et de comparaison pour un lot important de salles (au moins 300), par le simulateur,**
- **un niveau qualitatif, permettant sur un nombre plus réduit de salles (une dizaine de salles sur plusieurs villes test) d'affiner et d'optimiser sur les lieux des villes concernées, les différentes configurations possibles en durée, jauge du public, impacts sur le spectacle, l'accueil, les scénarios de circulation, le tout défini avec d'autres contributeurs du groupe de travail.**

OPERA : ce modèle permet d'évaluer, au travers de **30 paramètres**, la probabilité de transmission par aérosols, de la Covid-19 auprès de tous les types de population présents dans les lieux culturels et de leurs activités spécifiques (cinéma, spectacle, musée). Certains des 30 paramètres (circulation du virus, port du masque, réglementations VMC renouvellement d'air, jauge des lieux, durée des spectacles...) sont ainsi mis à jour, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, dans le modèle.

Collecte des données techniques et épidémiologiques (en lien avec l'ARS et le Conseil scientifique) : l'autre objectif de ce partenariat Région/ITEMM est de pouvoir travailler avec différentes salles de spectacle, toutes esthétiques confondues, lieux d'accueil du public (salles de répétition, studios, salle de cours...) pour collecter, sur le territoire régional, les

caractéristiques techniques nécessaires pour évaluer le risque associé à chaque situation et chaque configuration.

Mise en ligne d'un simulateur de calcul de risque – renforcement des protocoles sanitaires : un simulateur pour les gestionnaires de salles et les décideurs publics, sera ainsi disponible afin que chacun puisse évaluer le risque relatif à la configuration des lieux et de la forme du spectacle. Les opérateurs pourront décider de faire varier des paramètres clés afin de diminuer le risque en accord avec les attentes des pouvoirs publics sanitaires et leurs propres contraintes : durée d'un spectacle, jauge public, stratégie de renouvellement de l'air, espaces et modalités de circulation du public (entracte, espaces conviviaux, entrée/sortie durant le déroulement, camping pour les festivals...).



La MECA à Bordeaux © laurianghnoit

Des collectivités prêtes à s'engager dans cette expérimentation

Dès son annonce formulée lors des vœux à la presse, cette proposition a reçu un excellent accueil auprès des collectivités et des acteurs culturels qui se sont vite manifestés pour intégrer cette expérimentation : Angoulême, Bordeaux, Libourne, Limoges, Poitiers, Périgueux ou encore les Départements des Landes et de la Haute-Vienne.

« Nous sommes, à Libourne, complètement partants pour être un territoire d'expérimentation pour les arts de la rue ou pour le théâtre »

Tiphaine Giry,
directrice des affaires culturelles
directrice du ((Théâtre le Liburnia)) & Fest'arts

« Suite à la proposition d'Alain Rousset au Ministère de la culture le 11 janvier dernier d'expérimenter des procédures permettant la réouverture des lieux culturels, l'association Jazz360 souhaiterait savoir s'il est possible qu'une petite structure comme la nôtre, bénéficiant de la mise à disposition par la commune de Cénac (Gironde) d'une salle de spectacle d'une jauge de 250 places, puisse participer à l'expérimentation. Nous organisons également des concerts en extérieur sur des espaces publics en partenariat avec les communes de la CdC des Portes de l'Entre-Deux-Mers.

Jazz360 est membre du RIM et lauréate en 2020 de l'appel à projet "Lieux et projets culturels de proximité" dans le cadre du Contrat de filière Musiques Actuelles de la Région Nouvelle Aquitaine »

Richard Raducanu
vice-président de Jazz360

« Bonjour,

C'est Charles Reverchon-Billot, adjoint à Poitiers.

J'ai lu dans la presse que le Président de la Région allait proposer à la Ministre d'être « région volontaire » pour tester des expérimentations d'ouvertures de lieux culturels. Je trouve que c'est une idée excellente !

Je tenais à vous informer que la ville de Poitiers est entièrement disposée pour s'associer à cette demande d'expérimentation.

La maire de Poitiers peut faire un courrier au Président ou l'appeler si vous semblez cela nécessaire.

N'hésitez pas à revenir vers moi.

Bonne journée »

Charles Reverchon-Billot

« Nous sommes partants pour être ville test sur la réouverture des salle de concert et des musées à Périgueux. J'imagine que nous ne sommes pas les seuls, mais nous sommes les plus motivés ! Merci de ton concours »

Clément Bijou
directeur de cabinet

Pour une meilleure exposition des artistes et des labels indépendants dans le paysage radiophonique et audiovisuel public

Autre requête à l'ordre du jour de cette conférence de presse : **demander la mise en place d'un groupe de travail pour une meilleure exposition des artistes et des labels indépendants dans le paysage radiophonique et audiovisuel public.**

Cette demande a également fait l'objet de courriers envoyés à Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, Delphine Ernotte-Cunci, présidente de France Télévisions, et Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France.

En effet, le récent rapport du réseau international d'audit EY, publié le 29 janvier dernier, et commandé par les organisations de défense des droits des auteurs et des créateurs de l'Union européenne, révèle les chiffres de la crise de la Covid-19 pour le secteur culturel. **Sans surprise, rien qu'en termes de chiffre d'affaires, le milieu, regroupant la télévision, le cinéma, la radio, la musique, l'édition, les jeux vidéo, les arts de la scène et les arts visuels, a plongé de 31,2 % par rapport à 2019.** Le spectacle vivant (- 90 % entre 2019 et 2020) et la musique (- 76 %), en quasi arrêt depuis près de 11 mois, sont **au bord de l'asphyxie économique malgré l'engagement massif de l'État et des collectivités,** avec les dispositifs transversaux et sectoriels d'accompagnement économique du monde de la culture.

Cette « invisibilité » de la création sans possibilité de diffusion, conjugué au manque de perspective pèse lourd sur le moral des artistes-compositeurs- interprètes, et empêche toute projection vers l'avenir. De plus, la prolongation de l'intermittence jusqu'en août 2021 est une décision précieuse, mais qui ne peut masquer **la situation dramatique notamment des musiciens artistes-interprètes qui perçoivent une rémunération notoirement faible** pour la diffusion de leurs enregistrements sur les plateformes de streaming alors que ces dernières profitent largement de la crise sanitaire.

Afin de compenser ces effets négatifs, il semble à la Région **plus que jamais nécessaire de travailler à un renforcement de l'exposition de la diversité de la création musicale, théâtrale, chorégraphique dans les médias, notamment de service public.**

Si le Conseil régional se félicite des initiatives communes avec Radio France et France Télévision pour mobiliser radio et télévision de service public afin de mieux exposer le spectacle vivant et la création contemporaine, il y a toutefois un **hiatus entre le discours et la réalité de la représentation de la diversité dans les médias.** En effet, dans le cadre du Contrat de filière Musique initié en 2015 avec le CNV et l'État, co-construit avec le RIM (Réseau des Indépendants de la Musique) et la FÉLIN (Fédération Nationale des Labels et Distributeurs indépendants), et l'expertise de l'agence OARA (Office artistique de la région Nouvelle-Aquitaine) sur le spectacle-vivant, **le Conseil régional mène une réflexion sur la place des labels indépendants et des artistes dans les médias audiovisuels nationaux publics et privés.**

L'analyse des données collectées met clairement en évidence une sous-représentation des artistes signés par des labels indépendants (TPE producteur et éditeur phonographique indépendant sans lien capitalistique avec une « majors companies » ni aucun contrat de distribution avec une « majors companies ») dans les médias de service public.

A titre d'exemple :

- Sur les 82 titres en rotation sur la playlist France Inter (semaine du 13 janvier 2021), les labels indépendants en représentent seulement 5.
- Si France Bleu met en avant l'actualité culturelle locale et les scènes régionales dans ses programmes, malheureusement sa playlist est composée en quasi-totalité de titres issus de majors du disque.
- En 2019-2020, seulement 16% des labels indépendants ont obtenu une chronique dans une émission de France Télévision principalement sur un programme de France 3 région, dont 3 sur l'émission musicale « Basique » diffusée sur France 2. Dans le paysage musical, Radio France propose chaque année 50 journées spéciales, plus de 1 000 titres diffusés par jour, 1 000 concerts enregistrés et diffusés et le soutien de plus de 800 événements musicaux. Elle bénéficie d'un pouvoir de prescription auprès du grand public et joue un rôle majeur dans l'accompagnement des nouveaux talents.
- En 2019 et en 2020, 60% des labels indépendants ont présenté au moins 1 titre aux commissions de programmation des antennes de Radio France. 40% ont obtenu une entrée en playlist pour au moins 1 titre et ils sont seulement 16,3% à en avoir plus de 5, principalement sur FIP, mais aussi en rotation sur France Inter et RFI.

2021 marque certes un nouvel élan de l'engagement de Radio France vers le secteur musical puisque la Maison de la radio change de nom pour devenir la « Maison de la radio et de la musique » et annonce de nouveaux programmes pour promouvoir la diversité musicale sur ses antennes. Et France Télévisions lance « Culturebox » sur la TNT, autant de bonnes nouvelles qui seraient complètes si **une meilleure exposition des artistes implantés en région et celles des labels indépendants dans le paysage radiophonique et audiovisuel public était envisageable.**

C'est la raison pour laquelle la Région Nouvelle-Aquitaine œuvre pour la mise en place d'un groupe de travail avec Radio France et France Télévisions pour améliorer la présence des artistes et des labels de nos territoires.

La Région soutient les labels indépendants de Nouvelle-Aquitaine

Depuis 2006, dans le cadre de son soutien à la filière musicale, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en œuvre une politique d'aide aux labels indépendants, éditeurs et producteurs phonographiques, construite autour de deux piliers principaux :

- D'une part le **dispositif d'aide aux labels indépendants néo-aquitains de production et d'édition phonographique, soutien à la production et à la distribution du catalogue,**
- D'autre part le soutien financier annuel attribué, depuis sa création en 2007, à la **Feppia - Fédération des éditeurs et producteurs indépendants d'Aquitaine**, avant sa fusion en 2017 au sein du **RIM - Réseau des indépendants de la Musique**, ainsi qu'un soutien annuel à la **FÉLIN - Fédération nationale des labels et distributeurs indépendants**

Sur ces **14 années** de mise en œuvre (2006 – 2020), la politique régionale de soutien aux labels indépendants a représenté un engagement budgétaire total de plus de **2,8 M€, 42 labels aidés, renforçant ainsi la création et la diffusion de la diversité musicale.**

Chiffres clés des producteurs indépendants dans le marché de la musique et dans les médias

La fédération Nationale des labels et Distributeurs Indépendants, la FÉLIN, porte la voix des labels TPE et s'engage pour des conditions favorables de production et d'accès équitable au marché de musique. Pour améliorer leur quotidien, elle mène des projets communs en accord avec les autres acteurs de la filière : artistes, distributeurs, disquaires, plateformes numériques, etc.



Les producteurs indépendants dans le marché de la musique :

- La France est le 5^{ème} marché mondial de la musique¹.
- Le secteur de la musique est composé de milliers d'indépendants et de 3 multinationales – « les majors » (Universal, Sony, Warner) – **99 % des entreprises du secteur de la musique sont des micros, petites ou moyennes entreprises, « les indépendants ».**
- **1 364 labels indépendants TPE** (Très petite entreprise : moins de 10 salariés) en France en 2019, la FÉLIN en représente aujourd'hui plus de 500, avec le soutien des pôles et réseaux de musiques actuelles régionaux.
- Un label indépendant adhérent à la FÉLIN produit en moyenne entre 3 et 4 albums par année.
- La part de marché collective des indépendants est de près de 31 % avec un chiffre d'affaire en 2018 de 292 millions. Les majors dominent le top 100 des charts, puisqu'ils représentent plus de 95% de la part de marché des meilleurs succès dans tous les genres.²
- Les labels de la FÉLIN affichent toujours une part importante du physique (62%) alors que le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) annonce un chiffre d'affaires généré à 57% par le numérique en 2019.
- 44% des labels interrogés sont initiés par des artistes, mais accueillent aujourd'hui d'autres signatures et sont gérés par d'autres personnes. Une réaction à la difficulté de trouver un label pour un artiste et une volonté grandissante d'indépendance.
- Moins de 2 labels sur 10 sont créés par des femmes et elles représentent 33% des employés et 19% des artistes principaux. Elles sont donc toujours sous-représentées dans notre secteur. C'est pourquoi en 2019, nous encourageons les femmes à entreprendre avec MEWEM, notre programme de mentorat.

¹ Source : IFPI – en 2017

² WIN – 2018

- À l'échelle européenne, la production indépendante représente 80 % de toutes les nouvelles sorties. Les producteurs indépendants représentent également 80 % des emplois du secteur.³

Les producteurs indépendants dans les médias :

- On retrouve seulement 5 titres issus du catalogue de 2 labels indépendants TPE dans le Top 100 radio de 2020 publié en janvier 2021 par le SNEP.
- Avec 146 émissions de prime time, soit 26 de moins que l'an dernier, la musique ne représente que 7% de l'offre télé sur ce créneau fédérateur, dont 61% sont des programmes de variétés ou des télé-crochets⁴.
- En 2019 et en 2020, 60% des labels ayant répondu à une enquête FÉLIN ont présenté au moins 1 titre aux commissions de programmation des antennes de Radio France. 40% ont obtenu une entrée en playlist pour au moins 1 titre mais ils sont seulement 16,3% à en avoir plus de 5, principalement sur FIP, mais aussi en rotation sur France Inter et RFI.

Cartographie des adhérents de la FÉLIN en 2020



³ IMPALA

⁴ Source : SNEP - 2020

Zoom sur le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM)



RÉSEAU DES INDÉPENDANTS DE LA MUSIQUE

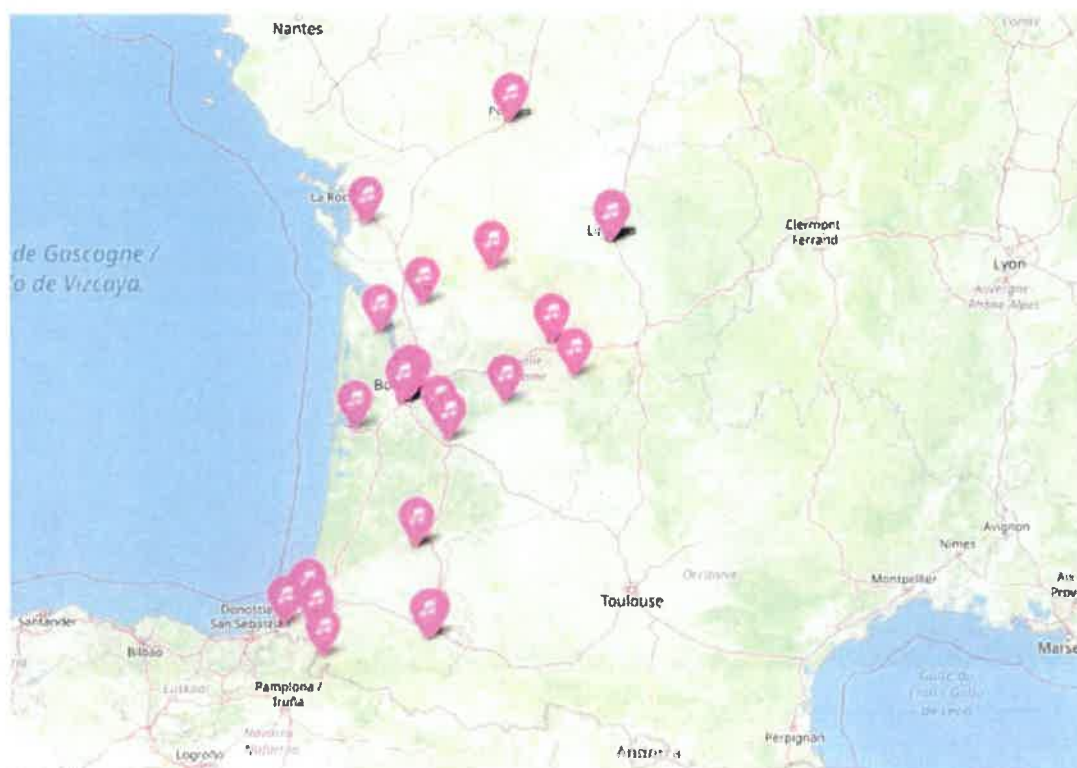
Le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) est le réseau qui rassemble les acteurs de la filière musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine.

Ils œuvrent dans les champs du spectacle vivant (salles de concert, festivals, producteurs, tourneurs...), de la musique enregistrée (labels, éditeurs, producteurs phonographiques...), de la transmission (écoles de musique, centres de formation, médiateurs culturels...) ou encore des médias.

Le RIM est là pour les mettre en lien, créer des synergies, les accompagner et les représenter. **56 labels sont aujourd'hui adhérents au RIM.**

Cf cartographie : <https://api.le-rim.org/adherents>

Chaque année, le nombre de productions régionales (disques) des adhérents est collecté : **55 sorties en 2018, 50 sorties en 2019, 53 sorties en 2020.** Soit autant d'artistes qui sont accompagnés et diffusés par les producteurs et éditeurs phonographiques de Nouvelle-Aquitaine.



Annexes

Présentation de l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM)

Courriers envoyés à

Jean Castex, Premier ministre,
Roselyne Bachelot, ministre de la Culture,
Delphine Ernotte-Cunci, présidente de France Télévisions,
et **Sibyle Veil**, présidente-directrice générale de Radio France.

pour une expérimentation de développement de protocoles de réouverture des salles, lieux culturels et festivals,

et pour une meilleure exposition des artistes et labels indépendants dans le paysage radiophonique et audiovisuel public.

Lettre de candidature à l'expérimentation du Département des Landes

Présentation de l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM)

Itemm

**Institut technologique européen
des métiers de la musique**

Centre de formation, centre documentaire et technique basé au Mans, l'ITEMM est dédié aux métiers de la musique. Façonne instrumentale (lutherie, réparation, accord), commerce des instruments de musique et régie du son forment le cœur des activités de l'Institut qui développe également une offre de formation continue professionnelle.

L'ITEMM mène également de véritables missions de service public en direction de la filière instrumentale via pôle recherche et innovation.

Depuis mai 2020, L'ITEMM développe le projet OPÉRA (Outil Probabiliste d'Évaluation du Risque par Aérosols).

- Ce projet utilise un modèle d'évaluation des risques de contamination, par la prise en compte d'une trentaine de variables, dont des variables liées aux lieux : renouvellement de l'air/taille de la salle/nombre de personnes/hauteur de plafond/durée du spectacle ; et d'autres variables liées aux personnes présentes (port du masque, activité respiratoire, circulation du virus par zone géographique).
- Ce modèle n'est pas un modèle prédictif. C'est une aide à la décision et à l'élaboration de configurations de spectacles cadrant un niveau de risques déterminé, par effet de comparaisons entre différentes configurations.
- Le modèle OPÉRA est un modèle travaillant sur la propagation par aérosols. Il ne s'applique donc pas en situation de plein air. Il s'applique sur des situations avec usages de masques, et sans prise en compte des diffusions de particules lourdes en champ proche (postillons, sueur...) ni de modèles avec contacts physiques.
- Le modèle OPÉRA est un élément parmi d'autres points que sont les mesures des protocoles sanitaires déjà définis.

Depuis juillet 2020 l'ITEMM a élaboré une première partie de cette recherche en recueillant les caractéristiques techniques d'une cinquantaine de lieux et en associant les résultats d'un autre projet de recherche (PIC) dont il est partenaire, sur la question de la production des aérosols par les artistes/instrumentistes sur le plateau scénique.

Aussi, le projet de protocole expérimental porté par la Région Nouvelle-Aquitaine associant un conseil scientifique, de nombreux acteurs culturels et l'ITEMM en tant qu'appui opérationnel a retenu notre attention car il permet la construction d'une approche pluridisciplinaire et ce dans une démarche collective et partagée.

Il s'agit de développer un protocole plus complet et plus individualisé associant les enjeux d'évaluation du risque avec des travaux incluant les champs proches et les points de contacts mais aussi la visualisation des aérosols, les enjeux logistiques, de sécurité...

Au travers de la participation à cette expérimentation l'ITEMM espère contribuer en amont des réouvertures de salles à la préparation et à la production de données scientifiques qui serviront de base à la production de protocoles adaptés aux différentes configurations que le groupe de travail aura étudié.

Bordeaux, le 25 janvier 2021

Le Président

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Objet : Expérimentation de développement de protocoles de réouverture des salles, lieux culturels et festivals

Monsieur le Premier ministre,

Cela fait 11 mois maintenant que le monde de la Culture est à l'arrêt, que les lieux et festivals sont empêchés de travailler en raison de l'interdiction des rassemblements, fermeture administrative et couvre-feu. C'est toute une économie présentielle qui a été lourdement impactée. Les salles (*cinémas, spectacles, lieux d'expositions*), les producteurs, les diffuseurs, les festivals et aussi les artistes, les techniciens, espèrent un signal positif, mais ce signal ne vient pas !

Les entrepreneurs culturels se réjouissaient des annonces du Président de la République du 24 novembre présentant une tendance beaucoup plus optimiste, avec un retour progressif à une vie déconfinée à partir du 15 décembre. Mais l'annonce de votre gouvernement le 13 décembre dernier de repousser la réouverture des lieux à janvier et dorénavant mars, a provoqué la colère et l'exaspération des acteurs culturels, et un fort sentiment de manque de considération.

Si le juge des référés du Conseil d'État dans ses décisions des 22 et 24 décembre 2020 (relatives aux multiples référés-libertés déposés par les organisations professionnelles du spectacle, du cinéma et des arts visuels) n'a pas suspendu la fermeture des salles, justifiant celle-ci par la récente dégradation du contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent sur son évolution à court-terme...

Ce même juge a déclaré que « *la fermeture au public de ces lieux culturels porte une atteinte grave aux libertés, notamment à la liberté d'expression, à la liberté de création artistique, à la liberté d'accès aux œuvres culturelles et la liberté d'entreprendre* » et que par ailleurs « *la seule circonstance qu'une partie des activités concernées pourrait demeurer accessible au public à travers d'autres supports ou de manière dématérialisée ne saurait faire disparaître cette atteinte.* »

Il n'est donc pas possible que le débat reste cantonné à la seule question de la date d'ouverture des lieux de diffusion. Comme il n'est pas acceptable non plus que la protection sanitaire des citoyens se résume à interdire toute vie culturelle.

Sans méconnaître, ni minorer, la nouvelle progression de l'épidémie de Covid-19 et l'arrivée alarmante des variants sur le territoire national, nous devons toutefois offrir un environnement non anxiogène pour relancer l'ensemble de nos écosystèmes culturels.

C'est le sens de la proposition d'expérimentation que je formule aujourd'hui auprès de vous-même, Monsieur le Premier ministre, afin de construire une véritable trajectoire de reprise, et un calendrier propre à chaque typologie de lieu, en concertation avec l'ensemble des professionnels du secteur.

Notre proposition ne se résume donc pas à une simple incantation/revendication d'être territoire d'expérimentation, mais garantit une méthode singulière co-construite avec l'ensemble des réseaux culturels de Nouvelle-Aquitaine (*liste jointe en annexe*), accompagnée par le Conseil scientifique (*composition jointe en annexe*) que j'ai mis en place en région, et l'appui opérationnel de l'ITEMM - Institut technologique européen des métiers de la musique.

Notre partenariat avec l'ITEMM via son pôle d'Innovation permet de mobiliser son outil OPÉRA (*Outil Probabiliste pour l'Évaluation du Risque par Aérosols*) développé depuis la rentrée 2020, en lien avec un programme de recherche, et la publication dans une revue internationale d'un article scientifique en cours de validation par un comité de lecture par les pairs. Ce modèle travaille sur la propagation par aérosols et s'applique bien évidemment sur des situations avec usages de masques.

Ce modèle permet d'évaluer, au travers de 30 paramètres, la probabilité de transmission par aérosols, de la CoViD-19 auprès de tous les types de population présents dans les lieux culturels et de leurs activités spécifiques (cinéma, spectacle, musée). Certains des 30 paramètres (*circulation du virus, port du masque, règlementations VMC renouvellement d'air, jauge des lieux, durée des spectacles...*) sont ainsi mis à jour, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, dans le modèle.

Parallèlement, nous mettrons à disposition des responsables des salles un simulateur de calcul de risque et renforcement des protocoles sanitaires. Ce simulateur pour les gestionnaires de salles et les décideurs publics, sera ainsi disponible afin que chacun puisse évaluer le risque relatif à la configuration des lieux et de la forme du spectacle. Les opérateurs pourront alors faire varier les paramètres clés afin de diminuer au maximum le risque en accord avec les attentes des pouvoirs publics sanitaires.

Notre proposition consiste donc à conjuguer le modèle OPÉRA avec le renforcement des protocoles déjà définis avec les autorités sanitaires.

Si vous agréez notre proposition d'expérimentation, nous mettrons alors en place un comité de pilotage, en lien avec le conseil scientifique régional, l'ITEMM, les agences et réseaux culturels, et les services déconcentrés de l'État.

Notre protocole expérimental est singulier, car il permet à la fois :

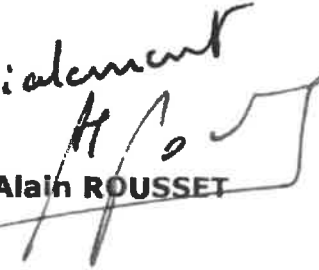
- d'intégrer le projet OPÉRA avec d'autres propositions telles que la modélisation 3D de la circulation du virus et des flux de personnes, des traceurs de dépôts de virus sur points contacts (poignées, interrupteurs...), une logistique associée aux configurations spécifiques (files d'attentes, sièges...), et les protocoles de désinfection de salles,
- de proposer un regard spécifique sur les espaces de circulation plein air avec les festivals, et espaces publics des arts de la rue,
- de déterminer des configurations types : durée préconisée du spectacle, jauge public, stratégie de renouvellement de l'air, espaces et modalités des flux entrants et sortants, présentant par comparaison avec la situation actuelle moins de risques.

Notre démarche, en lien avec l'ITEMM, développe ainsi deux types d'approches :

- Un premier niveau d'évaluation et de comparaison pour un lot important de salles (au moins 300), par le simulateur sans public dans les salles,
- Un niveau qualitatif permettant sur un nombre plus réduit de salles (une dizaine de salles et lieux tests) d'affiner et d'optimiser les différentes configurations possibles en durée, jauge du public, impacts sur le spectacle, l'accueil, les scénarios de circulation, le tout défini avec les contributeurs du comité de pilotage.

Autre objectif essentiel de notre expérimentation, nous proposons également une importante collecte de données techniques et épidémiologiques, en lien avec l'ARS, le Conseil scientifique régional, et l'ensemble des salles de spectacle, toutes esthétiques confondues, et lieux d'accueil du public.

Souhaitant que cette demande d'expérimentation retienne toute votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Très cordialement

Alain ROUSSET

Bordeaux, le 01 FEV. 2021

Cab FV/MB

Le Président

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75001 Paris

Objet : Pour une meilleure exposition des artistes et labels indépendants dans le paysage radiophonique et audiovisuel public

Madame la Ministre,

Le récent rapport du réseau international d'audit EY, publié avant hier, commandé par les organisations de défense des droits des auteurs et des créateurs de l'Union européenne, révèle les chiffres de la crise du Covid-19 pour le secteur culturel.

Sans surprise, rien qu'en termes de chiffre d'affaires, le milieu, regroupant la télévision, le cinéma, la radio, la musique, l'édition, les jeux vidéo, les arts de la scène et les arts visuels, a plongé de 31,2 % par rapport à 2019.

Le spectacle vivant (- 90 % entre 2019 et 2020) et la musique (- 76 %) en quasi-arrêt depuis près de 11mois, sont au bord de l'asphyxie économique malgré l'engagement massif de l'État et des collectivités, avec les dispositifs transversaux et sectoriels d'accompagnement économique du monde de la culture.

À l'exception de l'aéronautique, le secteur culturel est le plus durement touché par l'épidémie. Les artistes/auteurs sont d'ores et déjà fragilisés par les reports et annulations de programmations, et gravement impactés par les décalages des saisons de créations.

Cette « invisibilité » de la création sans possibilité de diffusion, conjugué au manque de perspective pèse lourd sur le moral des artistes-compositeurs-interprètes, et empêche toute projection vers l'avenir.

La prolongation de l'Intermittence jusqu'en août 2021 est une décision précieuse, mais qui ne peut masquer la situation dramatique notamment des musiciens artistes-interprètes qui perçoivent une rémunération notoirement faible pour la diffusion de leurs enregistrements sur les plateformes de streaming alors que ces dernières profitent largement de la crise sanitaire.

Afin de compenser ces effets négatifs, il me semblerait plus que jamais nécessaire de travailler à un renforcement de l'exposition de la diversité de la création musicale, théâtrale, chorégraphique dans les médias, notamment de service public.

Si je me félicite de vos initiatives communes avec Sibyle Veil, Présidente-directrice générale de Radio France et Delphine Ernotte, Présidente de France Télévision, pour mobiliser radio et télévision de service public pour mieux exposer le spectacle vivant et la création contemporaine, il me faut porter à votre connaissance un hiatus entre le discours et la réalité de la représentation de la diversité dans les médias.

Dans le cadre du Contrat de filière Musique Initié en 2015 avec le CNV et l'État, co-construit avec le RIM - *Réseau des Indépendants de la Musique* et la FÉLIN - *Fédération Nationale des Labels et Distributeurs indépendants*, et de l'expertise de notre agence OARA - *Office artistique de la région Nouvelle-Aquitaine* sur le spectacle-vivant, nous menons une réflexion sur la place des labels indépendants et artistes dans les médias audiovisuels nationaux publics et privés.

L'analyse des données collectées (*document joint*) met clairement en évidence une sous-représentation des artistes signés par des labels indépendants (*TPE producteur et éditeur phonographique indépendant sans lien capitalistique avec une « majors companies » ni aucun contrat de distribution avec une « majors companies »*) dans les médias de service public.

A titre d'exemple :

- Sur les 82 titres en rotation sur la playlist France Inter (*semaine du 13 janvier 2021*), les labels indépendants en représentent seulement 5.
- Si France Bleu met en avant l'actualité culturelle locale et les scènes régionales dans ses programmes, malheureusement sa playlist est composée en quasi-totalité de titres issus de majors du disque.
- En 2019-2020, seulement 16% des labels indépendants ont obtenu une chronique dans une émission de France Télévision principalement sur un programme de France 3 région, dont 3 sur l'émission musicale « Basique » diffusée sur France2. Dans le paysage musical, Radio France propose chaque année 50 journées spéciales, plus de 1000 titres diffusés par jour, 1000 concerts enregistrés et diffusés et le soutien de plus de 800 événements musicaux. Elle bénéficie d'un pouvoir de prescription auprès du grand public et joue un rôle majeur dans l'accompagnement des nouveaux talents.
- En 2019 et en 2020, 60% des labels indépendants ont présenté au moins 1 titre aux commissions de programmation des antennes de Radio France. 40% ont obtenu une entrée en playlist pour au moins 1 titre et ils sont seulement 16,3% à en avoir plus de 5, principalement sur FIP, mais aussi en rotation sur France Inter et RFI.

2021 marque certes un nouvel élan de l'engagement de Radio France vers le secteur musical puisque la Maison de la radio change de nom pour devenir la "Maison de la radio et de la musique" et annonce de nouveaux programmes pour promouvoir la diversité musicale sur ses antennes.

Et France Télévision lance Culturebox sur la TNT, autant de bonnes nouvelles qui seraient complètes si vous acceptiez que nous regardions ensemble les moyens d'accroître la présence des artistes implantés en Région et celles des labels indépendants.

Je sais que vous partagez pleinement cet enjeu de préservation de la diversité de la création, aussi j'espère que vous retiendrez notre proposition de mise en place d'un groupe de travail avec Radio France et France Télévision pour améliorer la présence des artistes et des labels de nos territoires.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

fr:tie



Alain ROUSSET

Bordeaux, le 28 JAN. 2021

Cab FV/MB

Le Président

Mme Delphine ERNOTTECUNCI
Présidente
France Télévisions
7, esplanade Henri-de-France
75015 Paris

Objet : Expérimentation de développement de protocoles de réouverture des salles, lieux culturels et festivals

Madame la Présidente,

Le récent rapport sur les industries culturelles et créatives en Europe, du réseau international d'audit EY, publié avant hier, commandé par les organisations de défense des droits des auteurs et des créateurs de l'Union européenne, révèle les chiffres de la crise du Covid-19 pour le secteur culturel.

Sans surprise, rien qu'en termes de chiffre d'affaires, les ICC, regroupant la télévision, le cinéma, la radio, la musique, l'édition, les jeux vidéo, les arts de la scène et les arts visuels, ont plongé de 31,2 % par rapport à 2019, soit une perte de 199 milliards d'euros.

Le spectacle vivant (- 90 %) et la musique (- 76 %) en quasi-arrêt depuis près de 11 mois, sont au bord de l'asphyxie économique malgré l'engagement massif de l'État et des collectivités, avec les dispositifs transversaux et sectoriels d'accompagnement économique du monde de la culture.

Les artistes-compositeurs-interprètes et compagnies sont d'ores et déjà fragilisés par les nombreux reports et annulations de programmation, et cette « invisibilité » de la création sans possibilité de diffusion, conjugué au manque de perspective pèse lourd sur le moral, et empêche toute projection vers l'avenir.

Si la prolongation des droits des intermittents jusqu'en août 2021 est une décision précieuse, elle ne peut masquer la situation dramatique notamment des musiciens artistes-interprètes qui perçoivent une rémunération notoirement faible pour la diffusion de leurs enregistrements sur les plateformes de streaming alors que ces dernières profitent largement de la crise sanitaire.

Afin de compenser ces effets négatifs, il me semblerait plus que jamais nécessaire de travailler à un renforcement de l'exposition de la diversité de la création musicale, théâtrale, chorégraphique dans les médias de service public.

Si je me félicite de vos initiatives pour mobiliser France Télévisions en soutien à la création artistique, symbolisé par le lancement de la chaîne éphémère Culturebox, il me faut toutefois porter à votre connaissance un hiatus entre le discours et la réalité de la représentation de la diversité.

Dans le cadre du Contrat de filière Musique initié en 2015 avec le CNV et l'État, co-construit avec le RIM – Réseau des Indépendants de la Musique et la FÉLIN – Fédération Nationale des Labels et Distributeurs indépendants, et de l'expertise de notre agence OARA – Office artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine, nous menons une réflexion sur la place des labels indépendants et artistes dans les médias nationaux publics et privés.

L'analyse des données collectées (*document joint*) met clairement en évidence une sous-représentation des artistes signés par des labels indépendants (*TPE producteur et éditeur phonographique indépendant sans lien capitalistique avec une « majors companies » ni aucun contrat de distribution avec une « majors companies »*) dans les médias.

A titre d'exemple :

- En 2019-2020, seulement 16% des labels indépendants ont obtenu une chronique dans une émission de France Télévision principalement sur un programme de France 3 région, dont 3 sur l'émission musicale « Basique » diffusée sur France 2.
- Dans l'audiovisuel privé, seulement 2 artistes ont bénéficié d'une séquence dans une émission nationale privée.

L'année 2021 marque un nouvel élan de l'engagement de France Télévisions envers les arts vivants avec de nombreux concerts et spectacles captés pour promouvoir la diversité et la richesse artistique, autant de bonnes nouvelles qui seraient complètes si vous acceptiez que nous regardions ensemble les moyens d'accroître la présence des artistes et des labels indépendants implantés en Région.

Cette démarche a déjà été engagée avec succès grâce à notre partenariat dans le cadre du COM TV et le lancement de la chaîne NoA en septembre 2018. Une chaîne 100% Nouvelle-Aquitaine, qui dispose de son magazine culturelle BIS, présenté par Leïla Kaddour.

Parce que je sais que vous partagez pleinement ces enjeux de la diversité et de la reconnaissance de la richesse artistique des territoires, j'espère que vous retiendrez notre proposition de mise en place d'un groupe de travail pour améliorer l'exposition des créateurs indépendants.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

Très cordialement


Alain ROUSSET

Bordeaux, le 28 JAN, 2021

Cab FV/MB

Le Président

Madame Sibyle VEIL
Présidente-Directrice générale
Radio France
116 Avenue du Président Kennedy
75220 Paris Cedex 16

Objet : Pour une meilleure exposition des artistes et labels indépendants dans le paysage radiophonique public

Madame la Présidente,

Le récent rapport sur les industries culturelles et créatives en Europe, du réseau international d'audit EY, publié avant hier, commandé par les organisations de défense des droits des auteurs et des créateurs de l'Union européenne, révèle les chiffres de la crise du Covid-19 pour le secteur culturel.

Sans surprise, rien qu'en termes de chiffre d'affaires, les ICC, regroupant la télévision, le cinéma, la radio, la musique, l'édition, les jeux vidéo, les arts de la scène et les arts visuels, ont plongé de 31,2 % par rapport à 2019, soit une perte de 199 milliards d'euros.

Le spectacle vivant (- 90 %) et la musique (- 76 %) en quasi-arrêt depuis près de 11 mois, sont au bord de l'asphyxie économique malgré l'engagement massif de l'État et des collectivités, avec les dispositifs transversaux et sectoriels d'accompagnement économique du monde de la culture.

Les artistes-compositeurs-interprètes sont d'ores et déjà fragilisés par les nombreux reports et annulations de programmation, et cette « invisibilité » de la création sans possibilité de diffusion, conjugué au manque de perspective pèse lourd sur le moral, et empêche toute projection vers l'avenir.

Si la prolongation des droits des intermittents jusqu'en août 2021 est une décision précieuse, elle ne peut masquer la situation dramatique notamment des musiciens artistes-interprètes qui perçoivent une rémunération notoirement faible pour la diffusion de leurs enregistrements sur les plateformes de streaming alors que ces dernières profitent largement de la crise sanitaire.

Afin de compenser ces effets négatifs, il me semblerait plus que jamais nécessaire de travailler à un renforcement de l'exposition de la diversité de la création musicale dans les médias de service public.

Si je me félicite de vos initiatives pour mobiliser Radio France en soutien à la création musicale, symbolisé par ce changement de nom « Maison de la radio et de la musique », il me faut toutefois porter à votre connaissance un hiatus entre le discours et la réalité de la représentation de la diversité.

Dans le cadre du Contrat de filière Musique initié en 2015 avec le CNV et l'État, co-construit avec le RIM - *Réseau des Indépendants de la Musique* et la FÉLIN - *Fédération Nationale des Labels et Distributeurs Indépendants*, nous menons une réflexion sur la place des labels indépendants et artistes dans les médias nationaux publics et privés.

L'analyse des données collectées (*document joint*) met clairement en évidence une sous-représentation des artistes signés par des labels indépendants (*TPE producteur et éditeur phonographique indépendant sans lien capitalistique avec une « majors companies » ni aucun contrat de distribution avec une « majors companies »*) dans les médias.

A titre d'exemple :

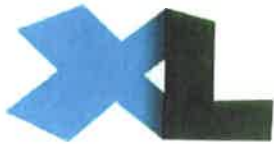
- Sur les 82 titres en rotation sur la playlist France Inter (*semaine du 13 janvier 2021*), les labels indépendants en représentent seulement 5.
- Si France Bleu met en avant l'actualité culturelle locale et les scènes régionales dans ses programmes, malheureusement sa playlist est composée en quasi-totalité de titres issus de majors du disque
- En 2019 et en 2020, 60% des labels indépendants ont présenté au moins 1 titre aux commissions de programmation des antennes de Radio France. 40% ont obtenu une entrée en playlist pour au moins 1 titre et ils sont seulement 16,3% à en avoir plus de 5, principalement sur FIP, mais aussi en rotation sur France Inter et RFI.

L'année 2021 marque un nouvel élan de l'engagement de Radio France envers le secteur musical avec l'annonce de nouveaux programmes pour promouvoir la diversité musicale sur ses antennes, autant de bonnes nouvelles qui seraient complètes si vous acceptiez que nous regardions ensemble les moyens d'accroître la présence des artistes et des labels indépendants implantés en Région.

Parce que Radio France bénéficie d'un pouvoir de prescription auprès du grand public et joue un rôle majeur dans l'accompagnement des nouveaux talents, j'espère que vous retiendrez notre proposition de mise en place d'un groupe de travail pour améliorer l'exposition des indépendants.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.


Alain ROUSSET



**Département
des Landes**

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental
Cabinet du Président

Réf. : - KLK D21010358 KFK

Monsieur Alain ROUSSET
Président
Région Nouvelle-Aquitaine
Cabinet
14 rue François de Sourdis
CS 81883
33000 BORDEAUX

DOSSIER SIGNALE

Le **19 JAN. 2021**

Monsieur le Président,

Vous défendez la réouverture rapide des lieux culturels tels que les cinémas et les musées dans la région Nouvelle-Aquitaine et je ne peux que vous soutenir dans cette démarche.

Comme ailleurs en Nouvelle-Aquitaine, le territoire landais est aussi fortement pénalisé par les fermetures imposées par la pandémie de la COVID 19 aux lieux culturels, jugés à tort comme « non essentiels ». C'est pourquoi la proposition d'expérimenter un nouveau protocole renforcé dans plusieurs villes de la région pour en accélérer la réouverture est l'approche d'une solution qui permettra, je n'en doute pas, de redonner du souffle à l'ensemble du tissu culturel du territoire.

Aussi, je tiens à vous informer que le Département est prêt à intégrer le groupe de travail que vous constituerez et que mes services sont à la disposition des vôtres afin que nos deux collectivités posent ensemble les bases de ce nouveau protocole.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41
Mél. : presidence@landes.fr

landes.fr



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Itemm

Institut technologique européen
des métiers de la musique

FELIN

FÉDÉRATION NATIONALE DES LABELS
ET DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS



RÉSEAU DES
INDÉPENDANTS
DE LA MUSIQUE

Région Nouvelle-Aquitaine – Service Presse
14, rue François-de-Sourdis - 33077 Bordeaux cedex
Tél. 05 57 57 02 75 - presse@nouvelle-aquitaine.fr
Facebook : Région Nouvelle-Aquitaine - Twitter : @NvelleAquitaine